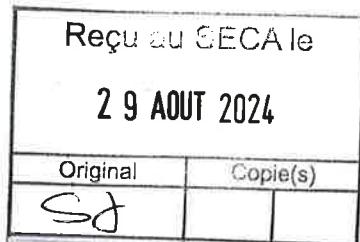


Josua et Noémie Davet
Rue de la Scie 8
1651 Villarvolard

REÇU le
28 AOUT 2024



Monsieur le Conseiller d'Etat
Jean-François Steiert
Rte des Arsenaux 41
1700 Fribourg

Villarvolard, le 19 août 2024

Mise en consultation du nouveau PSEM

Monsieur le Conseiller d'Etat,
Chers membres du groupe de pilotage,
Chers membres de l'administration de la DIME,

Nous vous écrivons pour répondre à votre demande de consultation et pour partager avec vous les éléments importants à nos yeux. En effet, en tant qu'habitants du canton, nous sommes touchés de près par les différentes décisions et changements possibles.

Nous avons participé à la séance d'informations à Grandvillard le 25 juin et voici nos remarques et demandes que nous souhaitons vous soumettre :

Nous sommes conscients des enjeux et besoins liés à l'extraction des matériaux mais nous pensons qu'il faut d'avantage vous préoccuper de

La santé publique de la population et en tenir compte prioritairement

dans les pondérations pour le choix des sites.

Dans ce sens, nous demandons que la distance à la limite avec les quartiers résidentiels soient un critère d'exclusion avec une distance minimale de 300 m. Selon vos explications orales ainsi que la vidéo présentée, il a été expliqué que le PSEM doit éviter de nuire à la population. Nous pensons qu'un site trop

proche des habitations est contraire à ce principe. En effet, les nuisances sonores, visuelles et les poussières nécessitent une distance importante avec les zones d'habitat. Nous sommes donc en accord et soutenons la motion déposée lundi 8 juillet par les députés Daniel Savary et Sandra Lepori demandant **une distance minimale de 300 m.**

Nous habitons le village gruyérien de Villarvolard, dans une rue résidentielle dans le centre du village. Cette zone village est protégée par le SBC. Dans les secteurs de ressources à préserver, les zones **2129.03 et 2129.02** sont à notre sens beaucoup trop proches des zones d'habitations et de ce centre village historique protégé. Aussi, les camions qui s'y rendraient devraient traverser le village protégé ainsi que des quartiers résidentiels, munis de routes secondaires étroites. De plus, la seconde zone citée ci-dessus se situe, selon le plan et les cartes à seulement 50 m des maisons du village. C'est juste inimaginable et un non-sens complet d'imaginer, voire prévoir une zone d'extraction de matériaux.

Pour toutes ces raisons, nous demandons **que les deux zones précitées soient enlevées du PSEM** et que la distance de **300 m soit un critère d'exclusion.**

Merci d'avance pour la lecture et la prise en compte de notre position ainsi que votre réponse.

Veuillez recevoir, cher Conseiller d'état, Mesdames et Messieurs, nos meilleures salutations.

Josua et Noémie Davet

